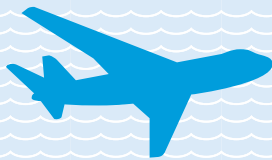


ALTERAR PARA PORTUGUÊS | CHANGE TO ENGLISH

RÉSIDENT NON-HABITUEL - RNH

Inscription



INDICE

I - FAIRE LA DEMANDE	3
Questions 1, 2 e 3	3
II - ÉTAT DE LA DEMANDE	4
Questions 4, 5, 6 e 7	4
III - E-MAIL	5
Question 8	5
IV - MANDATAIRE	5
Questions 9, 10, 11, 12, 13 e 14	5
V - NOTIFICATIONS	7
Questions 15 e 16	7
VI - AUDITION PRÉALABLE	8
Question 17	8

I - FAIRE LA DEMANDE

1 - Qui peut demander le statut de résident non-habituel?

Pour solliciter l'inscription de résident non-habituel, le citoyen devra satisfaire les conditions suivantes:

- Qu'il soit considéré, pour effet fiscal, résident en territoire portugais en fonction de quelconques de ces critères¹:
 - a) Qu'il est séjourné plus de 183 jours suivis ou interpolés, dans une quelconque période des 12 mois commençant ou terminant au cours de l'année concernée;
 - b) Qu'il est séjourné moins de temps, mais qui y dispose, un jour quelconque de la période visée au point précédent, d'une habitation qui fasse supposé l'intention de la maintenir et de l'occuper comme résidence habituelle;
 - c) Le 31 décembre, soit un membre d'équipages de navires ou d'aéronefs et qu'ils soient aux services d'organismes ayant une résidence, siège ou direction effective dans ce territoire;
 - d) Exerce à l'étranger des fonctions ou commissions de caractère public, auprès des services de l'État Portugais;

- Ne pas avoir été résident fiscal au Portugal pendant les cinq dernières années qui ont précédé la demande de statut de résident non-habituel.

3 | 9

2 - À quel moment peut-on demander le statut de résident non-habituel?

La demande d'inscription comme résident non-habituel devra être **effectuée après avoir fait l'inscription comme domicilié fiscal sur le territoire portugais.**

Ainsi, et dans le cas d'être détenteur de numéro d'identification fiscale (NIF) portugais, inscrit comme non-résident, on doit au préalable demander le changement de domicile et par conséquent le statut de résident auprès d'un Service de Finances ou «*Loja de Cidadão*».

Délai: La demande d'inscription comme résident non-habituel devra être effectuée **jusqu'au 31 mars** inclus de l'année suivante à l'obtention du statut de résident fiscal au territoire portugais.



3 - Comment demander le statut de résident non-habituel sur le *Portal das Finanças*?

Pour cela, vous devrez solliciter sur le *Portal das Finanças*, www.portaldasfinancas.gov.pt, votre respectif mot de passe en utilisant l'option «*Registar-se*», remplir le formulaire d'adhésion et fournir les informations demandées.

¹ - [Article 16.º, n.º 1, du Code de L'IRS](#)

Après avoir reçu, à votre adresse, votre mot de passe, vous pouvez soumettre sur le *Portal das Finanças*, votre demande d'inscription de résident non-habituel, pour accéder au formulaire, vous devez cliquer sur *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > [Entregar Pedido de Inscrição](#)*

Sur la respective page, vous devrez remplir les champs relatifs à l'année de commencement de votre inscription que vous prétendez, ainsi que, le pays de résidence à l'étranger (pays où vous avez domicilié la dernière année). Vous devrez également déclarer que vous réunissez toutes les conditions requises à l'obtention du statut de résident non-habituel, à savoir, avoir été non-résident fiscal au Portugal les cinq dernières années précédant la demande.



Note: La demande d'inscription sur le site des Finances ne peut être effectué qu'après votre inscription comme résident en territoire portugais, conforme indication sur le point antérieur.

II - ÉTAT DE LA DEMANDE

4 | 9

4 - Peut-on consulter l'évolution de la demande de statut de résident non-habituel?

Oui. Si la demande a été faite sur le site du *Portal das Finanças*, vous pourrez consulter l'évolution du dossier, passées 48 heures, en choisissant l'option suivante: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > [Consultar Pedido de Inscrição](#)*

5 - Comment savez-vous que votre demande d'inscription en tant que résident inhabituel a été acceptée ou rejetée?

Si votre demande a été **acceptée** sur le *Portal das Finanças*, vous pouvez obtenir la preuve au format PDF en choisissant: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > [Consultar Pedido de Inscrição](#)*

Si votre demande est **rejetée**, l' *Autoridade Tributária e Aduaneira* (AT), vous notifie du projet de décision de rejet, en indiquant les motifs, ainsi si vous le souhaitez, vous pourrez présenter vos allégations et toute pièce justificative.

6 - Que devez-vous faire si vous avez enregistré l'année du début de l'inscription en tant que résident non habituel, différente de l'année que vous envisagiez réellement?

Si vous avez soumis la demande d'inscription en tant que résident non habituel, dans les 3 premiers mois de l'année et avez l'intention de changer l'année de début, pour l'année précédente, ou pour l'année elle-même, dans le cas où la demande initiale a été formulée pour commencer l'année précédente à la date de soumission

de la demande. Vous pouvez effectuer le changement, une seule fois, tant que la demande initiale formulée n'est pas le statut: «*Diferido*», «*Indeferido* (après appel hiérarchique)» ou «*Arquivado*».

Pour formaliser le changement de l'année de début via le *Portal das Finanças*, vous devez accéder via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido _ Alterar Pedido*.

7 - Que devez-vous faire si vous souhaitez renoncer à la demande d'inscription en tant que résident non habituel?

Si vous avez soumis la demande d'inscription en tant que résident non habituel et que quel que soit la raison, vous souhaitez vous retirer, vous pouvez demander sur le *Portal das Finanças* d'annuler votre demande, à condition qu'elle ne soit pas dans le statut de: «*Diferido*», «*Indeferido* (après appel hiérarchique)» ou «*Arquivado*», accès via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido _ Alterar Pedido ou Desistir do Pedido*

5 | 9

III - E-MAIL

8 - Le contribuable peut-il effectuer diverses actions via le *Portal das Finanças*, à savoir présenter, en cas de rejet de la demande, les allégations / documents par voie électronique?

Oui. Cependant, vous devez au préalable fiabiliser votre e-mail et indiquer «Je souhaite recevoir des e-mails», en accédant à *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email/Telefone*

IV - MANDATAIRE

9 - Le contribuable peut-il désigner un mandataire, via le *Portal das Finanças*, pour traiter et demander tout ce qui concerne la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel?

Oui, la nomination d'un mandataire peut être faite via le *Portal das Finanças*, il est nécessaire que tant la partie intéressée ainsi que le mandataire aient leurs e-mails fiabilisés. Sinon, ils doivent au préalable fiabiliser l'e-mail sur le *Portal das Finanças*, et indiquer «Je souhaite recevoir des e-mails», en accédant à *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email/Telefone*.

La nomination peut être effectuée via l'enregistrement du NIF du mandataire au moment de l'enregistrement de la demande de résident non habituel, via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Entregar Pedido*

La nomination d'un mandataire peut également être faite postérieurement, dans tous les états de la demande, sauf dans les statuts de "Deferido", "Indeferido (après appel hiérarchique)" et "Arquivado".

10 - La nomination du mandataire sur le *Portal das Finanças* prend-elle effet immédiatement?

Non. Lorsque le contribuable enregistre le numéro d'identification fiscal (NIF) du mandataire associé à la demande d'inscription en tant que résident non habituel, le mandataire est informé, par courrier électronique, de la nécessité de confirmer sa nomination, dans un délai de 15 jours. Ce n'est qu'après cette confirmation que le candidat désigné pourra intervenir dans la procédure (lorsque le statut associé au candidat, qui est «*nomeação efetuada*» après l'indication du NIF, passe à «*nomeação aceite*»).

L'acceptation du mandat respectif se fait via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por mandatário)* (par le mandataire).

6 | 9

A l'issue de cette période, si le mandataire ne confirme pas, la nomination deviendra automatiquement «*inativa*», et il n'est pas possible d'exercer le mandat correspondant.

Dans l'éventualité où le mandataire n'accepterait pas sa nomination dans un délai de 15 jours, et si le contribuable reste intéressé par celle-ci, il devra réenregistrer le NIF du mandataire, pour redémarrer la procédure et recommencer le comptage du délai.

11 - Est-il possible de changer de mandataire?

Oui, le contribuable peut, sur le *Portal das Finanças*, changer de mandataire en nommant un nouveau via l'option *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido _ Alterar Pedido*. Dans ce cas, le mandat du représentant précédent prendra fin automatiquement.

Le changement de mandataire peut être effectué dans tous les statuts de la demande, sauf dans les états «*Diferido*», «*Indeferido (après appel hiérarchique)*» et «*Arquivado*».

12 - Le mandataire désigné peut-il rejeter ou renoncer du mandat ou être remplacé par un autre, désigné par le contribuable?

Oui, le mandataire peut refuser la nomination, ainsi que de renoncer après l'avoir accepté, sur le *Portal das Finanças*, via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por mandatário)*. (par le mandataire).

En cas de renonciation à la nomination, le mandataire ne pourra plus intervenir dans la procédure, et un message sera envoyé par e-mail fourni par le contribuable, que le mandataire a renoncé, ainsi le contribuable peut procéder à la nomination d'un nouveau mandataire.

13 - Quelles actions le mandataire peut-il réaliser, sur le *Portal das Finanças*, dans le cadre de la procédure RNH?

Le mandataire peut effectuer les actions suivantes, si sa nomination est «*Ativa*»:


- Changer l'année de début de la demande d'inscription en tant que résident non habituel;
- Exercer le droit d'audience préalable, en pouvant joindre des documents par téléchargement;
- Demander le retrait de la demande d'inscription en tant que résident non habituel.

Ces actions peuvent être effectuées sur le *Portal das Finanças* via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por Mandatário)*

7 | 9

14 - J'ai été nommé mandataire d'un contribuable qui a une demande de procédure de résident non habituel, dans la phase d'audience préalable, et la procuration respective a été envoyée au *Direção de Serviços de Registo de Contribuintes*, par lettre recommandée. Que dois-je faire pour pouvoir utiliser la nouvelle fonctionnalité du *Portal das Finanças* destiné aux mandataires, dans le cadre des demandes d'inscription en tant que résidents non habituels?

Afin de pouvoir accéder à toutes les fonctionnalités fournies au mandataire, à savoir, exercer le droit d'audience préalable, pouvoir joindre des documents par téléchargement, il est nécessaire que les deux parties prenantes (contribuable et mandataire), fiabilisent au préalable les e-mails respectifs, procèdent à la nomination et à l'acceptation des mandats respectifs, sur le *Portal das Finanças*.

 **Note:** Pour ce faire, vous devez, si vous ne l'avez pas encore fait, valider au préalable vos e-mails et indiquer «Je souhaite recevoir des e-mails» sur le *Portal das Finanças*, en accédant à *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email/Telefone*.

V - NOTIFICATIONS

15 - Quelles sont les notifications que l'AT envoie au mandataire et lesquelles envoie-t-elle au contribuable?

Toute correspondance émise par l'AT, dans le cadre d'une demande d'inscription en tant que résident non habituel, est adressée au mandataire nommé «*Ativa*»,

c'est-à-dire avec nomination en cours. Dans les situations où les demandes n'ont pas de mandataire associé avec la nomination «*Ativa*», la correspondance est envoyée à l'adresse du contribuable. S'il y a un envoi de correspondance après le changement de mandataire, elle sera dirigée au nouveau mandataire en vigueur ou au contribuable si le nouveau mandataire n'est pas en vigueur.

16 - J'ai accepté la nomination en tant que mandataire sur le *Portal das Finanças* et j'exerce une activité de prestataire de services, à mon compte. Les notifications sont-elles envoyées à mon domicile professionnel?

Les notifications émises par l'AT, dans le cadre d'une demande d'inscription en tant que Résident Non Habituel, sont envoyées à l'adresse professionnelle du mandataire, à condition qu'il ait communiqué ces informations à l'AT à temps, à travers de la déclaration de début d'activité ou, dans une mise à jour de l'établissement professionnel, de la déclaration nécessaire de changement d'activité.

Dans le cas contraire, les notifications seront envoyées à l'adresse du domicile fiscal.

8 | 9

VI - AUDITION PRÉALABLE

17 - Puis-je soumettre, sur le *Portal das Finanças*, la demande d'allégations, suite à la notification du projet de décision de rejet de la demande d'inscription en tant que résident non habituel?

Oui, le contribuable peut soumettre des réclamations / pièces justificatives sur le *Portal das Finanças* et télécharger des documents via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido_Alegações*

Si le mandataire est chargé de présenter des allégations / des pièces justificatives, vous devez y accéder via l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por Mandatário)*.

La soumission d'allégations ou de documents supplémentaires peut être faite sur le *Portal das Finanças*, sauf dans les états «*Deferido*» et «*Indeferido (après appel hiérarchique)*».

Les demandes de prorogation du délai de soumission des documents peuvent également être soumises au stade de l'audition préalable.

Il est uniquement autorisé de télécharger des documents au format PDF.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC AUTORIDADE TRIBUTÁRIA E ADUANEIRA - AT

Pour communiquer avec l'AT à travers du site do «*Portal das Finanças*», vous pouvez solliciter votre mot de passe d'accès sur le site www.portaldasfinancas.gov.pt sur l'option «*Registar-se*» et remplir le formulaire d'adhésion avec vos données personnelles, dans les termes qui vous sont sollicités.

Vous pouvez également autoriser l'AT à l'envoi de messages informatifs et d'appui de conformités volontaires, à travers de SMS ou de e-mail. Ce service est totalement gratuit, personnel et confidentiel.

Pour que le service soit fourni de manière sécurisée, il est nécessaire que vous fiabilisez votre e-mail et votre numéro de portable.

Suite à votre demande de mot de passe d'accès, il vous est mis à disposition automatiquement 2 codes:

- pour fiabilisé votre numéro de portable, par SMS;
- pour fiabilisé votre e-mail, par courrier électronique.

9 | 9

Ces codes doivent être confirmé sur le site *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email e Telefone _ Confirmar*, après avoir reçu votre mot de passe pour accéder au *Portal das Finanças*, qui sera envoyé par courrier dans une enveloppe message à votre domicile fiscal.



AUTRES INFORMATIONS

Vous pouvez consulter sur le *Portal das Finanças* (www.portaldasfinancas.gov.pt):

- Le [calendrier fiscal](#);
- Les [brochures d'informations](#);
- Les [Foires Aux Questions \(FAQ\)](#);
- La page [Tax System in Portugal](#).

CONTACTEZ

- Le service électronique [e-balcão](#) sur le *Portal das Finanças*.
- Le [Centro de Atendimento Telefónico \(CAT\)](#), à travers du numéro 217 206 707, tous les jours ouvrables de 9H00 à 19H00.
- Un [service de finances](#) (marquer un rendez-vous).